

# Ipjmag - le magazine réalisé par les étudiants de l'IPJ

-- Médias --

Médias

**"Reporters d'espoir" :  
première agence  
d'informations  
positives**

Diane Falconer [29ème  
promotion]  
lundi 28 mai 2007

**L'association spécialisée dans les bonnes nouvelles va lancer le 10 avril une plateforme accessible au grand public et aux médias. Le but : fournir une information "porteuse de solutions".**

Le 10 avril prochain, l'association « Reporters d'espoirs » lancera sur Internet une agence spécialisée dans les bonnes nouvelles. La plateforme de l'association ([www.reportersdespoirs.org](http://www.reportersdespoirs.org)) offrira un accès au grand public, aux médias et aux institutionnels. Des entreprises qui devront payer un abonnement annuel de 5.900 euros pour avoir accès à toutes les informations de l'agence.



Les nouvelles seront relayées par cinq journalistes et une cinquantaine de bénévoles. Leur tâche sera de traquer dans l'actualité tout ce qui va bien dans le monde et ainsi mettre en valeur ces informations. Le but est d'apporter des solutions aux problèmes de société. Communiquer une information « porteuse de solution », c'est en somme ce que tente de faire cette association. Ils tenteront de traiter d'enjeux majeurs comme la santé, l'emploi et l'environnement.

"Donner à chacun l'envie d'agir"

Pierre Nogue, le co-fondateur du site, précise plus en détail la mission de l'association : « Le but est d'identifier les solutions qui apportent des réponses concrètes aux problèmes de notre époque. Les cultiver, les valoriser pour les partager avec le plus grand nombre et donner à chacun d'entre nous un peu plus encore l'envie d'agir. » Le concept s'appuie sur un partenariat d'échange de services entre les médias et l'agence. Les médias auront accès gratuitement à sa base d'informations et devront en contrepartie fournir un accompagnement rédactionnel de l'édition du magazine annuel Reporters d'Espoirs (6 euros en kiosque). A terme, les internautes auront un accès gratuit aux informations de l'agence, six mois après leur publication.